

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2019/42

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 62

Votants : 69 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 69 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le 1^{er} avril deux mille dix-neuf à 19h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Grandpré, sous la présidence de M. Francis SIGNORET. Le quorum n'ayant pas été atteint, le huit avril deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de la convocation : 02/04/2019

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES BEGNY A., HERBAY C., JACQUET G., LESUEUR P., MELIN P., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A. ET MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., AUDEGOND M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU G., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON M., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CARPENTIER D., CARTELET M., COLSON D., DANNEAUX D., DEGLAIRE G., DEMISSY P., ETIENNE P., FLEURY V., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., HUREAU B., LAMY D., LANTENOIS J., LEJEUNE G., LEONI A., MACHINET X., MALVAUX A., MALVAUX F., MASSON JP, MATHIAS F., MIELCAREK C., MULLER JC, PHILIPPE L., PIERSON F., POUCKET E., QUEVAL G., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAILRY L., VAN STECKELMAN G.

Représentés : MMES ANDREY D. donne pouvoir de vote à M. BEBIN P., BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F. et MM BOUILLON J. donne pouvoir de vote à M. CANIVENQ R., LAURENT CHAUVET P. donne pouvoir de vote à M. HAULIN E., MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. MALVAUX A., OUDIN H. donne pouvoir de vote à M. SINGLIT B., RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

OBJET : CREATION DES EMPLOIS NECESSAIRES A L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

VU la délibération n°DC2018/96 du Conseil Communautaire du 14/11/2018 portant création d'un service commun « Service à la population » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DECIDE de créer les emplois suivants pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs qui se déroulera du 08/07/2019 jusqu'au 02/08/2019 : Un emploi de Directeur, Un emploi de directeur adjoint, neuf emplois d'animateur

- - DECIDE de fixer les rémunérations comme suit :

- diplômé BPJEPS assurant les fonctions de Directeur : 88.26 € forfait journalier, sur la base de 22 jours (20 + 2 de préparation) ;

- diplômé BAFA (Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur) ou équivalent, assurant les fonctions d'adjoint au Directeur : 84.25 € forfait journalier, sur la base de 24 jours (20 + 4 de préparation) ;

- diplômés BAFA pour les animateurs : 80.24 € forfait journalier, sur la base de 22 jours (20 + 2 de préparation) ;

- stagiaires BAFA : 75.01 € forfait journalier, sur la base de 22 jours (20 + 2 de préparation) ;

Séjour court (3 nuits) : 2 journées supplémentaires payées.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président

Francis SIGNORET